

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**L'INSTAURATION DU PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI**

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre se rappellera que lorsqu'il a pu enfin présenter à la Chambre des communes son programme de crédit d'impôt à l'emploi, il m'a dit le 25 janvier que ce programme, et je cite: «Commencera le 1^{er} mars». Nous sommes aujourd'hui le 1^{er} mars. J'aimerais demander au ministre quand les Canadiens qui veulent profiter de ce programme seront en mesure de le faire.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le programme n'est pas encore prêt. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration y travaille. Nous espérons le lancer dans les semaines qui viennent.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a été incapable de soumettre cette question à la Chambre quand il aurait dû le faire. Il est en retard de deux ou trois mois. Il s'est clairement engagé à mettre ce programme en vigueur le 1^{er} mars. Les Canadiens qui attendent ce programme qui est censé aider à créer des emplois ont le droit de savoir quand il entrera en vigueur. Le ministre des Finances ou le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-il nous dire si les mesures administratives ont été prises et à quelle date nous pouvons compter que ce programme soit appliqué?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que le programme entrerait en vigueur au cours du mois. C'est mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui sera chargé de l'appliquer. Je vais m'informer et rendre compte à la Chambre dès que je lui aurai parlé.

LA PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES BANQUES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire au sujet du retard pris par le ministre des Finances. Les chiffres donnés hier indiquaient que le taux de croissance interne du Canada était bien inférieur à celui que le ministre avait prévu. Cet écart est attribuable en partie au flottement qui règne quant à la loi sur les banques. Il y a près de quatre ans, mon collègue le député d'Edmonton-Ouest a pour la première fois demandé quand le gouvernement allait procéder à la révision de la loi sur les banques. Quand la Chambre des communes sera-t-elle donc enfin saisie d'un nouveau projet de loi sur les banques?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes sera saisie du bill sur le renouvellement de la loi sur les banques aussitôt que le gouvernement en aura terminé la préparation. Le bill est encore au ministère de la Justice, il n'a pas été approuvé par le gouvernement.

[M. l'Orateur.]

[Traduction]

M. Clark: Tout comme pour le crédit d'impôt à l'emploi, le ministre ne parvient pas à faire passer le projet de loi sur les banques à travers l'enchevêtrement bureaucratique. Or, les Canadiens qui veulent savoir quelle sera la conjoncture économique du pays ont le droit d'exiger qu'il soit déposé le plus tôt possible. Je n'accepterai pas que le ministre invoque comme excuse que le projet de loi est en attente dans un ministère. C'est lui qui en a la responsabilité, et non le ministre de la Justice. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'engagement ferme que le projet de loi sur les banques sera déposé avant que la Chambre ne s'ajourne pour le congé de Pâques?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je l'espère, mais je ne peux rien promettre parce que le bill n'est pas encore prêt.

LES PERSPECTIVES DE REPRISE ÉCONOMIQUE—LES DISCORDANCES APPARENTES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances qui semble être pieds et poings liés par la bureaucratie. Il a déclaré à Montréal, lundi dernier, que les perspectives à long terme du pays étaient encore bonnes. Il a même dit qu'en ce début d'année, nous avons une bonne base de croissance réelle. Mardi, Statistique Canada a réfuté ses déclarations en produisant des chiffres qui montraient que la demande, au pays, avait en fait été négative au cours du dernier trimestre. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment il a pu faire une telle erreur, la veille même du jour où les chiffres officiels devaient être publiés, ou devons-nous croire qu'il se contente de belles paroles en espérant que la population ne comparera pas ses beaux discours à la réalité?

● (1422)

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la croissance économique au Canada dans le troisième quart, je l'ai dit hier dans une déclaration, me déçoit quelque peu. Par contre, la croissance économique de la deuxième partie de l'année de 1977 a affiché une augmentation réelle de 4.3 p. 100, ce qui est une performance tout à fait raisonnable. J'aurais aimé que cela soit plus élevé, monsieur l'Orateur, mais je fais rapport des faits tels qu'ils sont, et la performance économique du Canada en 1977, telle que compilée par Statistique Canada, s'est classée troisième après celle du Japon et des États-Unis. Nous sommes en avant sur tous les autres pays du monde occidental.

[Traduction]

M. Stevens: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances avoue qu'il est déçu des chiffres publiés hier. Étant donné que l'année 1977 a été décevante, ce qui augure mal pour 1978, le ministre songe-t-il au moins à revenir sur sa décision de ne pas accorder au contribuable canadien un allègement fiscal en présentant un nouveau projet de loi qui accorderait des crédits fiscaux, compte tenu du fait que ce mois-ci le contribuable canadien commencera à payer en moyenne \$50 de plus qu'il ne payait en février et en janvier.